



L'allégorie du bourricot qui refuse de passer le pont, vous connaissez ? C'est celle de la différence entre la vie ordinaire et la vie politique. La différence c'est que dans la vie politique le bourricot s'était engagé à le passer ce p... de pont !

Compte-rendu de mandat de André Lambert, conseiller municipal élu en 2014.

- Un rapide survol.

Le compte-rendu de mandat d'un élu est une pratique qui a tendance à se perdre, ce devrait pourtant être la règle, une marque de respect élémentaire à l'égard des personnes qui, à un moment donné, nous ont accordé leur confiance en votant pour nous.

Cet article est consacré à rendre compte de mon activité, suite aux élections municipales de mars 2014 à Cuges les Pins auxquelles j'ai été candidat afin de défendre un projet global destiné à prendre en charge les problèmes liés à l'eau sous tous leurs aspects.

J'ai fait partie d'une équipe qui s'est présentée réunie autour, non pas d'un parti politique, mais de projets concrets comme **la restauration du centre du village, la déviation, le raccordement de la commune au Canal de Provence ...** Ce choix, non pas apolitique mais bien "**sans étiquette**" a été clairement précisé par les documents de campagne, comme le suivant :

Elections des 23 et 30 mars 2014, page 1

LA COMPETENCE D'UNE EQUIPE

Diverse, sans étiquette politique (80% de la société civile), composée de professionnels issus de l'entreprise, des services publics, du monde associatif. Nous ne vendons pas du rêve ni des projets irréalisables mais un programme honnête, sérieux, proche de vos priorités : Amélioration du cadre de vie, proximité, écoute, sécurité, emploi, environnement.

2014 est un commencement. 2014 est votre année

Bernard DESTROST
Liste d'Intérêt Communal

Pourtant, dès le lendemain de l'élection, le maire s'est empressé de retourner à son bercail UMP puis LR, et cette attitude s'est accompagnée d'autres surprises, avec la mise en œuvre de mesures qui n'avaient [jamais été abordées avant l'élection comme la privatisation de la cantine scolaire](#) (exactement comme Gazay à Aubagne), ou, pour ce qui m'a personnellement concerné, la "placardisation" dont j'ai rapidement fait l'objet de la part du maire et d'un quarteron de conseillers.

Je précise le terme "**placardisation**" : c'est par exemple le désintérêt total des conclusions de réunions auxquelles je participai, au siège du Conseil Régional ou avec le syndicat de l'Huveaune, ou encore les conférences sur les crédits européens LEADER du PNR, etc ... des journées entières passées pour des espoirs d'avancées ou de subventions, en pure perte ...

Il est, en même temps, rapidement apparu qu'aucune discussion ou concertation n'était possible avec la direction municipale, une situation aggravée par les premières démissions du conseil municipal qui en réduisaient les compétences. Ma [demande de modification du fonctionnement, adressée à l'ensemble de la majorité](#), restant sans réponse j'en tirai les conclusions en démissionnant de la majorité tout en demeurant membre du conseil municipal, libre de ma parole afin de promouvoir les projets qui m'y avaient conduit.

C'est à ce moment que, afin de donner un certain écho à ma réflexion et mes interventions, je créai le site "**TombstonePost**" qui regroupe depuis cinq années un grand nombre d'articles dont j'ai tenu, pour être inattaquable, à ce qu'ils s'appuient sur des documents publics, le plus souvent officiels. Il constitue aujourd'hui une base de données consultable par tous, réservant [une large place au projet global de l'eau](#) sur lequel j'ai continué de travailler. On y trouvera en particulier toutes **mes interventions écrites**, faites lors des séances du conseil municipal dont j'ai dû également enregistrer les débats afin de garantir l'intégrité des contenus (Ce n'était pas un luxe !).

Cette période, démarrée avec l'idée que le projet que je défendais n'avait été pour le maire qu'un argument de campagne sans véritable volonté politique, l'a confirmé sur les trois années qui ont suivi.

Il était désormais devenu évident, après la bonne surprise du soutien du Conseil Régional, que l'issue était désormais entre les mains de la Métropole d'Aix-Marseille.

Ma présence au sein d'un conseil municipal qui s'était lui-même mis "hors course" n'était plus d'aucune utilité, [je démissionnai donc en mai 2018](#) en informant de notre inquiétude [le Préfet des BdR et un ensemble de personnalités](#).

J'ai depuis choisi de militer au sein d'une association à la création de laquelle j'ai participé, "[l'Eau Pour Tous](#)" avec laquelle nous avons entrepris de promouvoir la dimension régionale du projet, par exemple en rencontrant à notre demande la CCI sur la Zone d'Entreprises de Signes, le Circuit du Castellet, la Communauté de Communes Sud Sainte Baume à La Cadière et, plus récemment, la mairie du Castellet, toutes susceptibles d'être intéressées par notre projet global sur l'eau.

Pendant ce temps le maire multipliait les séances de figuration sur les tréteaux électoraux de LR (même en faveur de Fillon, c'est tout dire !) et la majorité du conseil municipal continuait de se dissoudre, produisant une comptabilité édifiante :

- démission de trois adjoints L. Zaffra, F. Cornille, M. Bressant, et mise à l'écart d'un quatrième : Sabetta.
- démission de trois conseillers: M. Antoine-Mallet, son remplaçant qui a refusé de siéger, et moi-même A. Lambert.
- et, comme une mesure de "l'enthousiasme" des restants, un nombre impressionnant de séances du conseil qui n'ont pu se tenir faute de quorum.

Le maire de Cuges termine aujourd'hui son mandat comme il l'avait commencé, en trompant ses collaborateurs et trahissant ses alliés. C'est en tous cas ce que l'on peut déduire de l'intervention de la Présidente du Territoire du Pays d'Aubagne lors de la cérémonie de ses vœux, que le quotidien La Provence a gratifié d'un encadré révélateur dans son édition du 31 janvier 2020 :



Une colère pareille, ça n'est pas simplement du à une absence à une réunion protocolaire !

• **Les aspects plus concrets de l'activité municipale.**

Il est clair qu'après la période de placardisation qui a duré presque un an et ma démission de l'équipe dirigeante mon statut a notablement changé ainsi que mon activité.

A titre d'exemple je suis passé de délégué de la commune au sein du syndicat mixte du PNR de la Sainte-Beaume en formation à simple militant dans plusieurs commissions du Conseil de Développement, "loisirs et sports de nature", "agriculture", "forêt" et "communication", mais croyez-moi, le travail accompli comme représentant de la société civile au PNR est tout aussi intéressant et même plus concret.

J'ai également participé, libre de ma parole, aux réunions du Comité de Pilotage de la ZAP en formation, plus régulièrement et activement qu'aucun élu de la majorité. C'est là que j'ai acquis la confirmation de la relégation permanente par le maire, l'agglomération et la Métropole du projet avec le Canal de Provence.

Pour le reste mon rôle a consisté à suivre en observateur actif des dossiers dont je n'étais plus partie prenante. Nous allons ici en présenter et commenter quelques éléments qui ont donné lieu à des informations publiées sur mon site internet "TombstonePost" :

- Environnement,
- Gestion du personnel,
- Urbanisme,
- Gestion de l'eau.

Environnement : radioscopie des promesses et ... leur suite.


L'environnement est, surtout dans le cadre du changement climatique, devenu un des grands sujets de préoccupation, et ici plus qu'ailleurs en raison de la géo-morphologie particulière du territoire communal et de la menace que fait peser sa proximité avec l'agglomération Marseillaise.

Nous avons choisi de confronter, une à une, les promesses formulées en 2014 par l'équipe dirigeante aux réalités des comportements et mesures qui ont suivi au cours du mandat qui s'achève. Cet examen objectif pourrait bien devenir un antidote aux désillusions à venir, au moins un moyen de ne pas se laisser envoûter par des promesses et propos dont la seule valeur est qu'ils sont bien "ceux que l'on aimerait entendre".

Elections des 23 et 30 mars 2014, page 22

**EN LUTTANT CONTRE LES ATTEINTES
ET LA DEGRADATION DE NOTRE ENVIRONNEMENT**

- Nous engagerons des **procédures** contre les auteurs de décharges sauvages.
- Nous lutterons contre la **pollution visuelle** sous toutes ses formes.
- Nous solliciterons les services compétents de l'Agglo pour procéder dans un premier temps à l'**évacuation des pneumatiques** situés sur le terrain communal (Plaine) et pour engager une **procédure de dépollution** du site.
- Nous développerons des partenariats afin d'équiper les **bâtiments publics de panneaux photovoltaïques**.



En 2014 le candidat Destrost avait un bon programme, mais l'a-t-il seulement lu ?

- **nous engagerons des procédures contre les auteurs de décharges sauvages.**

A notre connaissance la seule opération concrète contre une décharge sauvage, c'est moi (A.Lambert) qui l'ai conduite avec la police municipale en tout début de mandat, contre l'entreprise Marseille Parapente qui avait entrepris, sans autorisation, de construire une butte de décollage de 50 mètres sur 20 en pleine zone agricole. Nous reviendrons sur cette affaire puisque nous découvrons que le responsable de cette entreprise figure aujourd'hui sur la liste du maire sortant.

Pendant tout le mandat j'ai parcouru le territoire et [rendu compte des dégâts observés](#) et jamais réparés ! Les décharges sauvages ont proliféré sur la commune et, plus grave, c'est le maire lui-même qui a autorisé des [remblais en zone inondable à La Roque et à la Grand Vigne](#), des terres perméables essentielles dans le système fragile d'assainissement pluvial de la plaine.

- **nous lutterons contre la pollution visuelle ...**

Nous ne ferons pas d'autre commentaire que l'évocation [du spectacle qui s'impose désormais à l'entrée Ouest du village](#). Le maire a [ignoré les protestations d'associations](#) et s'est aussi, du début à la fin, dispensé des conseils des employés du PNR, urbanistes, paysagistes ... dont la commune aurait pu bénéficier gracieusement.

- **.. l'évacuation des pneumatiques ...**

Cette énorme et ancienne décharge est l'objet du seul changement observé, mais pas du fait de la mairie. C'est l'Association des Agriculteurs de Cuges ([AACP](#)) qui, toute seule, a [entrepris et réussi l'évacuation complète de la décharge](#). La mairie n'a même pas versé un Euro à la collecte organisée

pour remercier les ouvriers qui ont travaillé sur ce chantier dans des conditions difficiles.

- .. équiper les bâtiments publics de panneaux photovoltaïques.

Ces panneaux où sont-ils ? Il suffit de lever les yeux pour vérifier qu'aucun bâtiment public n'en est équipé, pas même la nouvelle école malgré un coût pourtant très élevé !

Gestion du personnel : aveuglement, arbitraire et ... gaspillages.

Les relations entre la direction municipale et le personnel n'ont, pendant ce mandat, pas été tous les jours au beau fixe, [comme le montre cette photo prise le 31 mars 2016 devant la Mairie](#) :



Photo La Provence 31 Mars 2016

Dans un [entretien à La Provence paru le 26 mars 2016](#) le maire résumait ses rapports avec son personnel par un "**... on fait avec les gens qu'on a ...**" peu amène, mais c'est en février 2017 que ses relations avec le Directeur des Services Techniques (DST) prirent une tournure inquiétante :

Le maire, au motif que le DST avait rédigé un rapport sur des dysfonctionnements dans son service, [demanda sa révocation au Conseil de Discipline du Centre de Gestion de la Fonction Publique](#). Mais, en réponse, celui-ci lui infligea un revers cuisant, allant jusqu'à lui recommander de "**s'interroger très vite sur ses pratiques managériales et réfléchir à une nouvelle organisation du service technique**".

Dans cette affaire le maire a durablement porté atteinte, non seulement au moral du personnel communal, mais aussi aux capacités de la commune à répondre à ses obligations ainsi qu'à ses fragiles capacités financières :

Ainsi, en se privant des compétences de son Directeur des Services Techniques qui, en tant qu'ingénieur en construction, aurait pu assurer la maîtrise d'œuvre des projets de la ZAC des Vigneaux et de la nouvelle école, le maire a préféré faire appel à Façoneo, ce qui a engendré un surcoût de maîtrise d'œuvre de l'ordre de 400.000 à 500.000 €.

Si l'on ajoute les frais des avocats de la commune à l'œuvre contre le DST depuis plus de trois ans,

que l'on peut estimer entre 80.000 et 100.000 €, et son salaire versé par la commune depuis le début du procès et sa "placardisation", **l'estimation dépasse alors le million d'Euro !**

Cela vous paraît exagéré ? Alors joignez vous à moi pour demander au maire de Cuges qui a toute latitude pour le faire, de publier avant la fin de son mandat, le bilan financier exact de cette exécration affaire.

Urbanisme : l'incompétence conduit à une "commune sous influence".

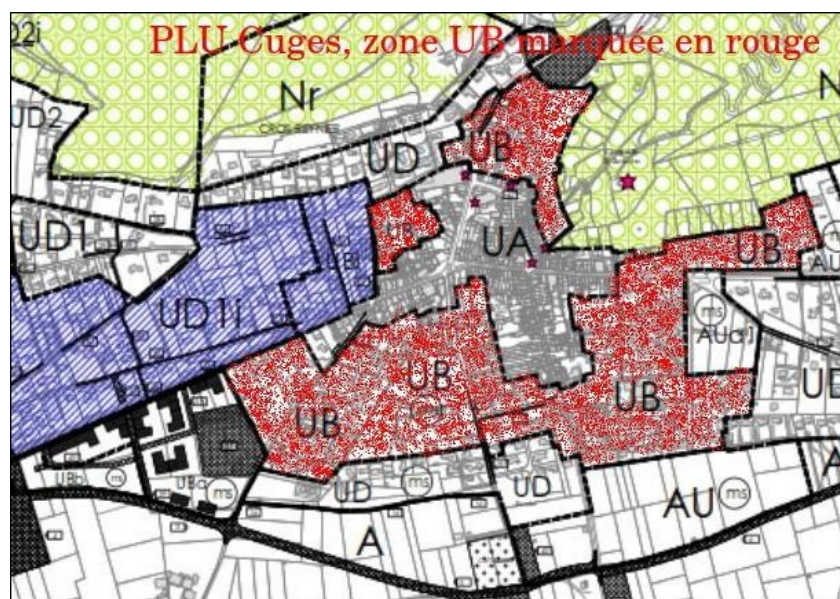
Comme dans tous les villages et villes de France, l'urbanisme joue un rôle de premier plan tant du point de vue de l'aménagement que des finances. C'est aussi le domaine par excellence dont l'examen permet de tester l'existence et la force d'une volonté politique autonome et la capacité des élus à résister aux pressions extérieures, surtout financières.

Notre commune ne fait pas exception à la règle, mais l'ambiance délétère et l'absence de débat y a rapidement compliqué la situation. Les démissions de trois conseillers, de trois adjoints et l'éviction d'un quatrième, aggravées par la mise à pied du Directeur des Services Techniques, a laissé une équipe sans expérience, démunie et pour tout dire, sans grande compétence.

L'équipe dirigeante est devenue vulnérable aux influences extérieures pas forcément désintéressées. Elle a cédé et s'est placée en situation de dépendance. Nous allons en montrer le mécanisme à travers deux exemples : **la révision simplifiée du PLU de 2016 et le dossier de la nouvelle école en 2018.**

- **La révision simplifiée du PLU de 2016.**

C'est l'histoire d'une tentative de la direction municipale de modifier les règles de construction sur un vaste territoire (toute la Zone UB) par le biais d'une procédure qui ne le permet pas car réservée à une toute petite partie, en l'occurrence le territoire de la ZAC des Vigneaux. [Une revue du problème et des recours instruits par le Tribunal Administratif a été faite récemment](#), le lecteur est invité à s'y reporter pour connaître l'histoire du recours finalement gagnant de Frédéric Cornille.



La zone UB en rouge ne devait pas être concernée par la Révision Simplifiée du PLU de 2016. En 2019 ce fut, finalement, aussi l'avis du Tribunal Administratif.

Notre intention est de montrer ici comment le lien de dépendance s'installe, et grâce à des éléments nouveaux, nous concluons l'autopsie d'une manipulation urbanistique par des éléments qui peuvent désormais être qualifiés de preuves.

Devant l'acharnement du maire à défendre une manipulation pour tout dire indéfendable puis sa dérobaie par le prétexte d'une "erreur technique", la question que nous nous sommes longtemps posée était bien celle de l'identification des instigateurs.

Nous avons bien sûr une petite idée mais pas de preuve, jusqu'à ce qu'un document officiel produit par les avocats parisiens de la commune et de la Métropole ne nous l'amène sur un plateau avec **une référence aussi explicite qu'imprudente à la Société Façonéo**, la Société Publique Locale du Territoire et de la Métropole dédiée à l'aménagement. Celle-ci apparaît, **surlignée en vert** en tête de l'extrait du document reproduit ci-après.

En cliquant sur le cadre vous pouvez télécharger le document original.

N° Réf. FACONEO / CORNILLE (CUGES LES PINS) 10160175

A Mesdames et Messieurs les Président et Conseillers
composant le Tribunal Administratif de MARSEILLE

MEMOIRE EN DEFENSE
Sur les requêtes n°1608342-2 et n°1608352-2

POUR : LA COMMUNE DE CUGES-LES-PINS agissant par son Maire, domicilié en cette
qualité Hôtel de Ville, 13780 CUGES-LES-PINS

Défenderesse

Ayant pour avocat :

La SELARL GAIA
Maître Jean-Louis PERU
Barreau de PARIS
4 bis, Cité Debergue – 75012 PARIS
Tél : 01.44.85.20.20 / Fax : 01.42.28.28.02
Vest. K 087

CONTRE : Monsieur Frédéric CORNILLE demeurant 1 Chemin le Colombier, 13780 CUGES-LES-PINS

Proximité douteuse ? fusion ? Les avocats de la commune et de Façonéo réalisent un front commun contre un simple citoyen.

Ce surprenant document pose les questions suivantes :

- Par quel miracle la Société Façonéo intervient-elle dans le dossier d'une affaire de pur droit administratif qui ne la concerne en rien, où son nom ne devrait apparaître dans aucun document, alors qu'elle a des intérêts financiers dans plusieurs chantiers publics de la commune ?
- Par quel hasard la cabinet parisien d'avocats de la commune se retrouve-t-il à collaborer, dans un front commun et une position préoccupante de conflit d'intérêt, avec celui de

Façonéo contre un citoyen de la commune, F. Cornille, ? ([On prendra connaissance de sa réaction à l'ingérence de Façonéo dans le présent mémoire](#)) La justice s'honorerait de s'en saisir si, toutefois, les gilets jaunes et la grève des avocats lui en laissent le loisir !

Aux miracles et au hasard, vous y croyez, vous ? Au delà des questions de croyance il semble bien que celle de l'identité des instigateurs de la manipulation de la Révision Simplifiée du PLU soit désormais devenue caduque, et du coup, le premier magistrat de la commune, avec son piètre argument "d'erreur technique", renvoyé à un statut d'homme de paille.

Pour la clarté terminons par un rappel concernant les Sociétés Publiques Locales, comme "l'Eau des Collines" ou "Façonéo". Ces sociétés constituent un outil juridique souple et efficace au service de la collectivité territoriale qui les administre et avec qui elles peuvent passer des contrats sans publicité ni mise en concurrence. Elles présentent cependant un risque pour le droit et la démocratie dans l'hypothèse où l'une d'elles aurait pris l'ascendant sur une commune pour une raison de carence ou d'incompétence de celle-ci.

La direction de la mairie de Cuges, par ses initiatives intempestives (démissions, évictions, révocation), a créé un désert de compétences qu'il n'est pas étonnant de voir rapidement colonisé par des intervenants extérieurs comme Façonéo. **La commune se voit réduite à un état de dépendance.**

- **Le dossier de la nouvelle école en 2018 et la fameuse émission "Pièces à conviction".**

Ne vous attendez pas à ce que je m'oppose à la réfection de la voirie, d'un parking ou à la construction d'une nouvelle école, surtout devant le déficit d'aménagements publics dont souffre notre commune. Il est cependant utile et même indispensable d'examiner ces investissements "dans la durée", en veillant à ce qu'un investissement n'interdise pas les suivants. Je me réfère là à leur programmation, à leur coût, au remboursement des emprunts etc ...

L'émission "Pièces à conviction" de FR3 du 14 novembre 2018 apporta de nouveaux éléments alimentant nos craintes d'un chantier "sous influence" de la Société Façonéo. [Notre site relaye en janvier 2018 cette émission par un article](#) qui conserve aujourd'hui toute son actualité.

Cliquez sur l'image pour visualiser l'émission "Pièces à conviction" de FR3 le 14 nov. 2018



"Pièces à conviction", l'équipe des "bonnets jaunes", les mains dans les poches : c'est la séquence du gros mensonge du remboursement de l'emprunt de la nouvelle école.

Il apparut clairement à tous que, pas plus le maire que la 1ère adjointe pourtant responsable des finances, ni la dernière recrue, le Directeur Général des Services, ne connaissaient le dossier du chantier de l'école pourtant largement engagé. Ainsi, le remboursement mensuel de **la dette (sur 20 ans !)** passa de **1800 € fièrement annoncés par le maire à un bien moins glorieux 6125 € finalement avoué sur l'insistance appuyée de la journaliste !**

Depuis, et surtout après le jugement en 2019 du Tribunal Administratif défavorable à la commune du recours relatif à la modification simplifiée du PLU, la présence pesante de Façonéo a éclairé sous un jour nouveau d'autres éléments déjà présents dans le reportage de FR3, à commencer par le rappel des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes :

"Les investissements projetés par la commune ne sont pas soutenables, sauf à atteindre un niveau de dette insurmontable."

et encore:

"[...] la commune devrait se borner à n'engager que les dépenses d'investissement à caractère d'urgence et de sécurité."

Malgré ces mises en garde, la commune (ou Façonéo ?) décide de construire une nouvelle école de 6 millions d'euro, luxueuse avec des façades en pierre de Rognes et générant un endettement tel qu'en fin de mandat la dette par habitant aura tout simplement doublé ! Pour mémoire l'école Molina, la cuisine centrale et le terrain n'avaient coûté en tout que 3.2 millions d'euro.

La nouvelle école n'est finalement qu'un bras d'honneur de Façonéo et des entreprises de son carnet d'adresses à la Chambre Régionale des Comptes, et l'on peut valablement se poser la question de savoir qui est le véritable maire de Cuges, **une commune de plus en plus sous influence.**

"Pièces à conviction": allez, détendez vous, on vous dit tout.

Le 25 mai 2018, je ne me souviens pas du temps qu'il faisait, c'est le jour où je reçu le mail d'une journaliste, Delphine LOPEZ, qui préparait un documentaire sur les mairies en France pour FR3. Elle avait consulté [mon site TombstonePost](#) et souhaitait s'entretenir avec moi sur la situation de Cuges les Pins. Elle me sembla décidée et sa démarche professionnelle, j'acceptai ... et je joins bien volontiers cette initiative à mon compte-rendu de mandat comme une participation à l'émergence de la vérité, "**Pravda**" en russe, le surnom qu'un conseiller de la majorité attribue à mon site internet !

Gestion de l'eau : les Ugolin de la mairie de Cuges.



De l'eau, par pitié, au moins pour le pastis !

L'eau, inutile de le rappeler, c'est la raison de mon engagement municipal en 2014 avec le projet de raccordement de la commune au Canal de Provence, qui conserve pour moi, aujourd'hui, toute sa valeur.

J'ai écrit de nombreux articles, sur l'eau du canal, l'eau du camion ... à retrouver [sur la page "Projet" de TombstonePost](#) ainsi que [sur la page réservée à l'association "L'eau pour Tous"](#). Le dernier, en date du 20 janvier 2020 sous-titré "[La réponse du berger à la mégère](#)", écrit en réponse à des propos discriminatoires propagés par la 1ère adjointe a connu un certain succès : en l'espace d'un mois il a été téléchargé plus de 600 fois !

L'eau c'est aussi, ici comme ailleurs, l'objet d'une rude concurrence entre distributeurs et un enjeu financier important. Ainsi il a fallu faire face à une pression permanente, notamment au Comité de Pilotage de la ZAP, exercée à travers l'instrumentalisation d'hypothétiques énormes réserves souterraines dans le but de favoriser les forages pour l'irrigation agricole contre le raccordement au

Canal de Provence. Dans ce cadre la SPL "L'eau des collines" s'est révélée experte en instrumentalisation de travaux d'universitaires hydrogéologues de qualité mais "hors sujet", alors même que la perception des changements climatiques crédibilise de plus en plus l'idée de devoir préserver les eaux souterraines pour la consommation humaine de demain.

Je me bornerai aujourd'hui à un simple complément, simple mais précieux !

En 2016 la commune a confié par contrat la gestion de l'eau à la SPL "L'eau des collines", aujourd'hui administrée par la Métropole. Le paragraphe 3 de l'article 20 du contrat stipulait :

"Desserte des habitants non raccordés au réseau d'eau.

La SPL "L'Eau des Collines" fait son affaire d'approvisionner par camion-citerne les usagers non raccordés et prévoit dès le début du contrat l'engagement de travaux pour assurer la desserte en eau des zones concernées à savoir des travaux d'adduction des quartiers non alimentés - sous réserve des possibilités technico-financières."

C'était en 2016, quatre ans plus tard rien ! mais vraiment rien ! Sans doute à cause de ces maudites "possibilités technico-financières" ?

Des difficultés technico-financières ? En fait non et voilà pourquoi :

En fin 2014, conscient des insuffisances connues du réseau d'eau communal, j'ai été à l'origine d'une délibération du conseil municipal votée le 13 Novembre 2014 ([Délibération n°12/11/14](#)) actualisant le prix du m³ d'eau vendu de +0.1€, appliquée aux volumes facturés à partir du 1er janvier 2015.

Sachant que le volume d'eau vendu annuellement est de 300.000 m³, cette modeste actualisation de +0.1€ a donc rapporté au budget de l'eau une **rentree supplémentaire** de 30.000 € par an, soit 150.000 € au 1er janvier 2020. Sachant, par ailleurs, que pour 1€ investi on peut en escompter 4 sous forme de subventions diverses, ceci nous conduit pour la durée du mandat qui s'achève à un **potentiel d'investissement supplémentaire de 750.000 €**, une somme rondelette dont le service "Municipalité-SPL-Métropole" a bénéficié mais sans pour autant raccorder au réseau une seule habitation des quartiers non desservis ! **Non, Ugolin n'est pas mort !**

• Conclusion et réflexions pour demain.

Il serait un peu frustrant de rédiger un compte-rendu de mandat sans en déduire quelques réflexions que l'expérience aura suggéré ou fait mûrir petit à petit.

Pour toutes les communes il existe un schéma assez universel : on a d'une part la gestion de la vie quotidienne et d'autre part les orientations spécifiques à donner à la commune, qui se traduisent le plus souvent par un petit nombre de projets structurants.

La commune de Cuges les Pins souffre d'un déficit d'activités et de ressources financières. Entourée des trois zones d'activité d'Aubagne, Gémenos et Signes, c'est un village rural dont la plaine agricole et sa ZAP représentent le moyen naturel, et à vrai dire le seul, de générer un développement en activités, emplois et ressources.

Pour avancer, il faut **faire de la ZAP la première priorité**, commencer par l'irriguer, restaurer le système d'assainissement pluvial et mettre un terme à un urbanisme pavillonnaire envahissant.

Or, c'est le contraire que fait la direction municipale depuis six ans, en laissant la ZAP et son irrigation en souffrance, et abandonnant l'urbanisme à Façoneo et ses amis entrepreneurs du BTP. Et il ne semble malheureusement pas, à l'approche des élections municipales, que son attitude à l'égard du développement de la ZAP se soit modifiée :

Le maire de Cuges a récemment présenté l'équipe avec laquelle il va participer au scrutin municipal. On y trouve un ancien préfet, ce qui présente bien, mais on y trouve aussi le responsable de l'entreprise "Marseille Parapente" qui se présente comme Gendarme retraité. Déjà mentionné en début d'article il est "défavorablement connu des services de la police municipale" (comme on dit !) pour infractions aux règles de l'urbanisme pour une coupe blanche non autorisée en zone forestière et dépôts de remblais non autorisés en Zone Agricole, tout juste quelques mois après la délibération du conseil municipal qui enclenchait l'ouverture d'une Zone Agricole Protégée, aujourd'hui enregistrée en Préfecture.

Suite à l'intervention de la police municipale, un matin de mai 2014, qui mit un terme au ballet des camions en infraction, il fut [rappelé en mairie les règles prohibant les activités de cette entreprise à son responsable](#), et un courrier fut également [envoyé au propriétaire du terrain concerné en zone agricole](#). J'ai moi-même [rappelé en janvier 2018 ces faits dans un article de TombstonePost](#).

Aujourd'hui, tout indique que pour le maire, lui même ancien fonctionnaire de Police, le copinage un peu clanique entre anciens flics a finalement pris le pas sur l'envie de défendre la ZAP.


Les habitants de la commune doivent prendre la mesure de cette situation que, pour ma part, je considère comme une provocation à l'égard des agriculteurs. Et que dire de la responsabilité que prennent les nouveaux colistiers du maire sortant qui risquent, si l'équipe est élue, de se retrouver un jour au conseil municipal, confrontés à un problème impliquant **les activités prohibées d'un ancien Gendarme conseiller du maire ancien Policier sous le regard d'un ancien Préfet ...**

Un bel exemple pour la jeunesse ... Lors des élections de mars 2014 j'ai manqué de clairvoyance. Concentré sur les projets je n'ai pas vu venir les manœuvres mesquines à la tête de l'équipe. Les mêmes personnes sont toujours là, mais au moins tout le monde aura été informé et mis en garde !

• Remerciements.

Au cours de cette parenthèse de six années, j'ai essayé, dans des conditions peu ordinaires et parfois difficiles, de poursuivre le travail en faveur des projets qui m'avaient mis en mouvement. Les échanges furent à mon grand regret quasi inexistantes avec mes collègues de départ, nombre d'entre eux se contentant de voter docilement des délibérations qu'ils n'avaient pas lues. Finalement les échanges furent plus nombreux avec les élus de l'opposition, je les en remercie.

Souvent en danger d'isolement, j'ai reçu le concours de personnes motivées et travailleuses, dénigrées par la direction municipale et même poursuivies par ses avocats. De nombreuses initiatives et interventions n'auraient pas vu le jour sans eux. Je tiens ici à remercier particulièrement Frédéric CORNILLE, et l'association "L'eau pour Tous".



André Lambert

andre.lambert@nordnet.fr
élu aux élections municipales de Mars 2014,
ex Enseignant-chercheur en Physique Théorique,
Maître de Conférences à l'Université d'Aix-Marseille.